



PRÉFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

COMMUNE DE
VILLENEUVE

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES

Approuvé par arrêté préfectoral

n° 2018-296-004

du 23 Octobre 2018

SERVICE INSTRUCTEUR
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

REALISATION
SOCIETE D'INGENIERIE DES MOUVEMENTS DE SOLS ET DES RISQUES NATURELS
(IMSRN)

BORDEREAU DES PIECES

- **VOLET N°1 : NOTE DE PRESENTATION**

- **VOLET N°2 : DOCUMENTS CARTOGRAPHIQUES**
 - Carte informative des mouvements de terrain [1/10 000]
 - Carte hydrogéomorphologique [1/10 000]
 - Carte des aléas (hors Retrait-gonflement des argiles) [1/10 000]
 - Carte de l'aléa Retrait-gonflement des argiles [1/10 000]
 - Carte des enjeux [1/10 000]
 - Carte du zonage réglementaire – Inondations / Mouvements de terrain [1/10 000]
 - Carte du zonage réglementaire – Inondations / Mouvements de terrain [1/5 000]
 - Carte du zonage réglementaire – Inondations / Mouvements de terrain [1/2 500]
 - Carte du zonage réglementaire – Retrait-gonflement des argiles [1/10 000]
 - Carte du zonage réglementaire – Retrait-gonflement des argiles [1/5 000]

- **VOLET N°3 : REGLEMENT – RISQUES INONDATIONS ET MOUVEMENTS DE TERRAIN**

- **VOLET N°4 : REGLEMENT – RISQUE RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES**